



**Nicolas HULOT,**  
**Ministre d'État,**  
**Ministre de la Transition écologique et solidaire**

**Annick GIRARDIN**  
**Ministre des Outre-mer**

Paris, le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2017

## Communiqué de presse

---

### **Forêts de l'île de Mayotte : vers la création d'une nouvelle réserve naturelle**

**Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, et Annick Girardin, ministre des Outre-mer, soutiennent le projet de création de la réserve naturelle nationale (RNN) des forêts publiques de Mayotte.**

En déplacement à Mayotte, Annick Girardin s'est félicitée ce matin d'une initiative co-construite avec le Conseil Départemental qui concernera **3000 hectares dans 6 massifs forestiers**.

**Pour Nicolas Hulot, «la protection de la biodiversité correspond à la protection d'un patrimoine naturel reçu en héritage, que nous devons transmettre aux générations futures. Il ne s'agit pas seulement de freiner la destruction des écosystèmes mais de la stopper et, au-delà, d'entrer dans une démarche de réparation », ajoutant que « la création d'une réserve naturelle nationale des forêts publiques de Mayotte répond à ce devoir qui nous incombe ».**

Pour la ministre des outre-mer, l'objectif est triple: renforcer le rôle de régulation de la forêt dans l'accès à l'eau, lutter contre le ravinement qui menace le lagon, et sauvegarder la biodiversité unique de Mayotte. **Pour Annick Girardin, « ce type d'initiative contribue à faire des Outremer des territoires d'excellence, notamment en matière de développement durable ».**

**Pour Soibahaddine Ibrahim Ramadani, Président du Conseil Départemental de Mayotte: « Le département est de plus en plus volontariste sur les questions environnementales. La réserve naturelle nationale s'ajoute au plan de gestion des espaces naturels sensibles et au schéma de cohérence écologique, et nous espérons un classement du lagon au patrimoine mondial de l'Unesco. Les contours précis du projet de RNN vont être discutés dans les prochaines semaines avec l'ensemble des élus de Mayotte. »**

Situé sur un point chaud de la biodiversité terrestre, le projet de création de réserve naturelle est soutenu par le comité français de l'UICN et a aussi reçu un avis favorable de la commission espaces protégés du Conseil national de la protection de la nature (avis d'opportunité du 2 février 2017).

Les forêts de Mayotte font l'objet de pressions anthropiques grandissantes alors qu'elles jouent un rôle de régulation fondamental, notamment sur les ressources en eau. L'intérêt écologique exceptionnel de ces forêts hygrophiles, reconnu au niveau mondial, ainsi que la présence de nombreuses espèces endémiques et indigènes menacées, justifie la mise en place d'une protection forte adaptée au territoire.

Cette valorisation des milieux forestiers est par ailleurs un enjeu important pour le développement touristique et économique de Mayotte.

[Retrouvez le communiqué de presse en ligne](#)

---

Pour toute information complémentaire, contacts :

**Service de presse de M. Nicolas Hulot : 01 40 81 78 31**

**Service de presse de Mme Annick Girardin : 01 53 69 26 74**